



**Livret d'accueil**  
**Service d'Accueil Temporaire**  
Polyhandicap et déficience motrice  
**IMS « Les Champs de Merle »**



Date d'élaboration	31/12/2023
Date de présentation au CVS	14/09/2023
Date de validation	31/12/2023
Numéro de version	2

## Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levavasseur
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEAP	Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EANM	Etablissement pour Adultes Non Médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
IMS	Institut Médico-Social
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAT	Service d'Accueil Temporaire
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UEEP	Unité d'Enseignement pour Elève Polyhandicapés

## Mot de la Directrice

Vous avez besoin d'un temps de répit, d'une prise de distance ? Vous vivez des situations de stress ou d'épuisement, un cas d'urgence se présente ? Nous prenons le relais.

Votre enfant désire partager des temps d'activités et rencontrer d'autres jeunes de son âge en situation de handicap ? Tout en sollicitant son autonomie, nous proposons diverses activités internes ou externes adaptées au profil de votre enfant comme support éducatif.

Vous avez fait appel à notre établissement pour accompagner votre enfant. Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue à l'accueil temporaire de l'IMS « Les Champs de Merle ».

Nos équipes soignantes, éducatives, administratives et logistiques (restauration et hébergement) s'engagent à mettre en œuvre leurs savoirs et compétences afin de permettre l'accueil de votre enfant dans les conditions de bien-être, d'écoute et de dynamisme.

En lisant le livret d'accueil, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement de l'accueil temporaire.



**Iris CHAMAND**

*Directrice adjointe de l'IMS Les Champs de Merle*

# Table des matières

<b>Mot de la Directrice .....</b>	<b>3</b>
<b>L'Association Frédéric Levavasseur .....</b>	<b>6</b>
1- Présentation de l'Association.....	6
2- Missions et valeurs de l'Association .....	6
3- Les établissements et services gérés par l'Association .....	6
4- L'AFL en quelques chiffres.....	6
<b>Présentation de l'IMS Les Champs de Merle.....</b>	<b>7</b>
<b>Présentation de l'accueil temporaire .....</b>	<b>8</b>
1- Profil du public accompagné .....	8
2- Les missions et fonctionnement de l'IEM.....	8
3- Le cadre d'accueil .....	9
<b>Nos équipes .....</b>	<b>10</b>
<b>L'accueil de votre enfant.....</b>	<b>11</b>
1- Les étapes de son admission .....	11
2- Les demandes de séjours .....	12
3- Le contrat de séjour.....	12
4- Les prestations du service .....	12
5- La fin de l'accompagnement à l'accueil temporaire .....	15
<b>Les droits et la participation sociale .....</b>	<b>16</b>
1- Vos droits.....	16
2- Le Conseil de la Vie Sociale.....	16
3- Les enquêtes de satisfaction .....	16
4- Le groupe de paroles .....	17
5- La commission menu .....	17
6- Accès au dossier de votre enfant.....	17
7- Consultation du projet d'établissement .....	17
8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations.....	17
<b>Témoignages .....</b>	<b>18</b>
<b>Informations utiles.....</b>	<b>19</b>
1- Horaires et jours d'ouverture .....	19
2- Transport .....	19
3- Comment nous contacter .....	19
4- Financement et coût de l'accompagnement .....	20
5- Les assurances .....	20
6- Les contacts utiles .....	20
<b>Annexes au Livret d'Accueil .....</b>	<b>21</b>

# L'Association Frédéric Levasseur

## 1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

## 2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Nos actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



## 3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Pôle Enfant				Pôle Adulte				
Pouponnière Sociale Levasseur	IMS Les Champs de Merle	IME et SESSAD Levasseur	IME/AT du Baobab	EANM Notre Dame de Lourdes	ESAT Les Tidalons	SAMSAH Austral	FAM Alice Verdin	MAS Annie Gauci

L'AFL gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

## 4- L'AFL en quelques chiffres



+ de **800**  
personnes accompagnées  
chaque jour



+ de **45 ans**  
d'expérience à vos côtés



+ de **650**  
salariés œuvrant au  
quotidien

# Présentation de l'IMS Les Champs de Merle

L'institut Médico-Social « Les Champs de Merle » définit ses missions principales comme suit :

- L'inclusion des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs,
- L'amélioration et le maintien de l'autonomie des jeunes,
- La promotion du projet familial.

L'établissement est composé de plusieurs services proposant différentes modalités d'accueil :



**CEAP**

## Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

Mission	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 15 places en hébergement (internat) de semaine</li><li>• 25 places de jour (semi-internat)</li></ul>



**SESSAD**

## Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Mission	Suivi, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés et déficients moteurs.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 11 places pour les enfants et adolescents polyhandicapés</li><li>• 35 places pour les enfants et adolescents déficients moteurs et atteints de trouble de l'apprentissage (dysphasie, dyspraxie, etc.)</li></ul>



**UEPP**

## Unité d'enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés

Mission	<ul style="list-style-type: none"><li>• Scolarité destinée aux jeunes en situation de polyhandicap de 6 à 12 ans</li><li>• Accès aux apprentissages et à la vie d'élève</li></ul>
Modes d'accueil	Accueil en période scolaire à l'école Eugène Dayot (5 places)



**SAT**

## Service d'Accueil Temporaire

Mission	Proposer du répit aux aidants familiaux sur 90 jours maximum. L'accueil est destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs et enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 places en hébergement</li><li>• 5 places en accueil de jour</li></ul>



**IEM**

## Institut d'Éducation Motrice

Mission	Développer l'autonomie, la participation sociale, les capacités fonctionnelles de jeunes en situation de déficience motrice.
Modes d'accueil	16 places en accueil de jour

# Présentation de l'accueil temporaire

## 1- Profil du public accompagné

L'accueil temporaire peut accueillir des enfants et adolescents de **3 à 20 ans** en situation de **handicap moteur et de polyhandicap**.



**Le handicap moteur**  
(ou trouble de la  
fonction motrice)  
c'est quoi ?

Un handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.

**Les personnes touchées par des troubles de la fonction motrice peuvent rencontrer des difficultés pour : se déplacer, manipuler, communiquer, etc.**



**Le polyhandicap**  
c'est quoi ?

Les personnes polyhandicapées vivent avec un **trouble moteur important** associé à un **handicap intellectuel sévère** survenu à la naissance ou au début de la vie de l'enfant.

**Cette situation entraîne de graves et multiples perturbations qui peuvent évoluer : altération des capacités de communication, troubles sensoriels, épilepsie, limitation majeure de l'autonomie, etc.**

## 2- Les missions et fonctionnement de l'Accueil temporaire

Conformément à ses missions, l'accueil temporaire propose un accompagnement principalement éducatif selon les objectifs suivants :

**Proposer une solution de répit**

**Préparer votre enfant en vue de l'intégration d'une structure**

**Permettre à un établissement qui rencontre des difficultés de proposer une alternative de prise en charge**

**Apporter une réponse à des situations d'urgence**

**Favoriser l'inclusion et stimuler l'autonomie**

L'Accueil Temporaire peut accueillir 7 jeunes en situation de polyhandicap et de déficience motrice de 3 à 20 ans sur 310 jours par an (2 places en accueil de jour et 5 en hébergement).

Dans la limite de **90 jours par an**, l'Accueil Temporaire offre des possibilités d'accompagnement souples et diversifiées sous deux formules : l'hébergement et l'accueil en journée.

### 3- Le cadre d'accueil



L'établissement est situé dans l'ouest de l'île, à Saint-Gilles-Les-Hauts dans le quartier de l'éperon, à 250 m d'altitude, dans une relative fraîcheur en été et à 10 minutes seulement des plages ou de la ville de St Paul.



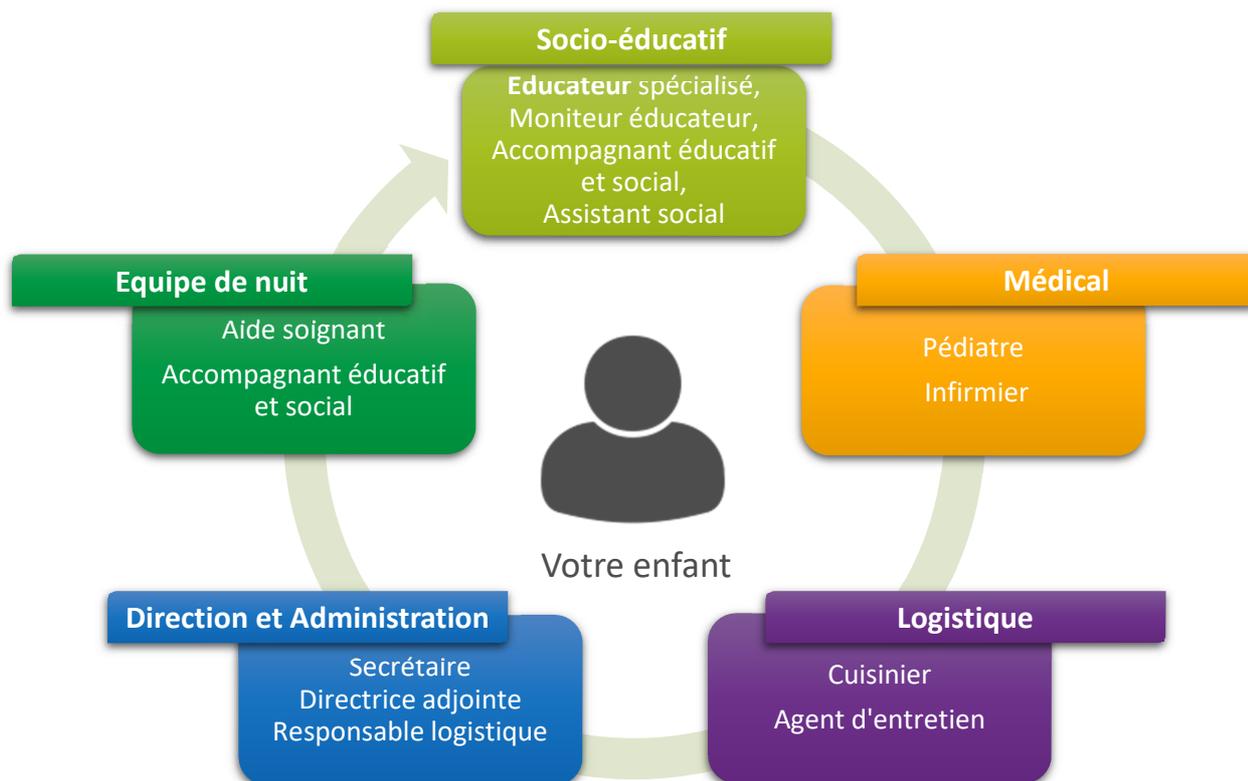
L'IMS dispose de salles d'activités, de salles de soins et de rééducation, de salles de repos et de plusieurs espaces de restauration. Les espaces extérieurs permettent de réaliser des activités en plein air. Une balnéothérapie et une salle snoezelen sont également présentes pour les accompagnements.



Pour les activités sportives nécessitant un plus grand espace, nous utilisons le plateau sportif du quartier situé à moins de 100 m de l'IMS.



## Nos équipes



L'**équipe éducative** assure un accompagnement au quotidien pour votre enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, les activités de loisirs, etc.

L'**éducateur spécialisé** a un rôle de coordination sur l'accueil temporaire en assurant le lien avec les partenaires et de suivis de certaines situations.

Le **moniteur éducateur** réalise en lien avec la direction les entretiens de pré-admission, la mise en place de partenariat pour les activités, etc.

L'**équipe médicale** permet d'assurer un suivi des soins en lien avec les prescriptions en cours.

Le **pédiatre** peut être sollicité selon les besoins pour avis sur les situations, orientations et conseils des familles.

L'**équipe logistique** réalise les repas et l'entretien des locaux.

L'**équipe de direction et administrative** est garante de l'organisation du service.

La **directrice** est votre premier interlocuteur. Elle est responsable de l'accompagnement et du bon fonctionnement au quotidien de l'IMS.

Vous trouverez en pièce jointe un organigramme vous permettant d'associer des visages aux différentes équipes.

# L'accueil de votre enfant

## 1- Les étapes de son admission



Réception de la notification  
Accueil temporaire de la MDPH



## 2- Les demandes de séjours

Les séjours se planifient **sur votre demande**, celle de votre enfant et/ou sur proposition de l'équipe éducative.

Les demandes de séjours sont transmises **par écrit** auprès de la directrice adjointe. Nous vous recommandons d'anticiper les demandes au maximum.

Une **admission d'urgence** peut être prononcée par le Directeur de l'établissement pour vous aider vous et votre enfant à faire face à une situation ou un événement exigeant une réponse immédiate. Ce type d'accueil est évalué avec l'équipe pluridisciplinaire selon les situations.

## 3- Le contrat de séjour

Chaque jeune dispose d'un Contrat de Séjour.

Il est signé par la famille et/ou les représentants légaux, et précise les conditions particulières d'accompagnement.

Un avenant est ensuite réalisé pour préciser les dates d'accueil et les modalités de transport.

## 4- Les prestations du service

### Domaines de prestations proposées par l'Accueil temporaire:



Accompagnements  
pour la participation  
aux activités sociales  
et de loisirs



Accompagnements  
pour les actes de la  
vie quotidienne



Accompagnements  
en matière de santé  
et de soins médicaux



Accompagnements  
en hébergement



## Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Selon le groupe de jeunes, des activités sont prévues durant le séjour de votre enfant :

- **Des activités internes** : activités musicales, contes, cuisine, balnéothérapie, activités manuelles, détente au tapis, loto quine, jeux de société, etc.
- **Des activités externes** : pique-niques, cinéma, visites de musées, balades, zoothérapie, etc.

La mise en place des activités tient compte du contexte météorologique, de la fatigabilité du groupe de jeunes, de leur handicap et de leur état de santé général.



## Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

L'**accueil** de votre enfant s'effectue au sein de locaux et d'espaces aménagés pour un quotidien harmonieux et propice à son épanouissement.

Notre **équipe de restauration** s'engage à fournir une cuisine familiale équilibrée dans un cadre convivial.



Au quotidien, l'équipe accompagne votre enfant dans ses **besoins personnel** : prise de repas, accompagnements aux toilettes, hygiène personnelle, en veillant à favoriser au maximum sa participation.





## Accompagnements en matière de santé et de soins médicaux

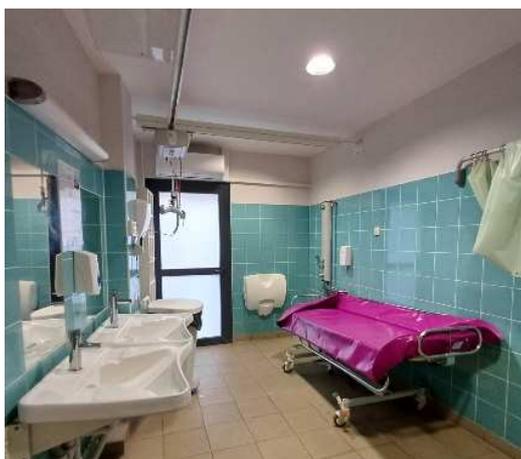
Les professionnels de l'accueil temporaire font preuve de vigilance à l'égard de votre enfant, concernant tout changement dans son état de santé, son comportement physique et psychique. Un infirmier est présent lors des séjours pour assurer une surveillance médicale, les soins et la délivrance des traitements (sur ordonnance de moins de 6 mois).



## Accompagnements en hébergement

Une équipe de nuit assure la sécurité des jeunes qui dorment en internat et effectue des rondes régulières. En cas de problème même mineur, un cadre et une IDE sont d'astreintes chaque nuit.

Les chambres individuelles et doubles offrent du confort aux jeunes accueillis (lit médicalisé, armoire, table de chevet, interphone, appel malade). Elles disposent toutes d'un accès direct à la cour extérieure.



## 5- La fin de l'accompagnement à l'accueil temporaire

La fin de l'accompagnement à l'accueil temporaire peut intervenir pour plusieurs raisons :

- L'atteinte de la date d'échéance de la notification d'orientation délivrée par la MDPH
- L'atteinte de l'âge limite de notre agrément
- La réorientation vers un autre ESSMS
- Le non-respect des conditions fixées au contrat de séjour ou dans le règlement intérieur

L'arrêt de l'accompagnement peut donc être décidé par vous-même et/ou par la direction de l'IMS.

Un accueil temporaire pour adultes (à partir de 18 ans) existe à la MAS de Tan Rouge. Afin d'anticiper l'admission de cet autre service il sera nécessaire de faire une demande de notification à la MDPH et de contacter le service pour prévoir les démarches d'admission.

# Les droits et la participation sociale

## 1- Vos droits

Toute personne accompagnée au sein de l'établissement a le droit (article L311-3 du CASF) :



- Au respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité
- A un accompagnement individualisé
- A la confidentialité des informations la concernant

Conformément à la **loi du 2 janvier 2002**, nous vous transmettons lors de l'entretien de pré-admission :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement,
- Un exemple de contrat de séjour



## 2- Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échange, d'expression et **de concertation** entre les jeunes, les familles, le personnel et la direction. Le CVS permet :

- **A la direction** : d'entendre les avis des jeunes et de leurs familles
- **Aux jeunes, familles et au personnel** : de participer à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement de l'établissement

Les sujets abordés sont très larges :



Il se tient au minimum 3 fois par an et se compose de membres élus. Les membres de cette instance sont à votre disposition pour tout renseignement et pour entendre vos difficultés ou idées d'amélioration. La **liste des représentants du CVS**, vous est transmise en **annexe**.

## 3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations rendues par l'établissement et de faire progresser leur qualité. Régulièrement, un questionnaire de satisfaction est remis à destination des parents et un second à destination du jeune.

#### 4- Le groupe de paroles



En complément du CVS et des enquêtes de satisfaction, les jeunes disposent d'un autre espace de parole, de communication, de socialisation et d'élaboration. Le groupe de paroles est mis en place deux fois par an, sur la base du volontariat et est animé par les référents qualité de l'IMS.

#### 5- La commission menu



Une commission est organisée une fois par an pour améliorer la prestation restauration. Elle est composée de la directrice adjointe, d'un cuisinier, du responsable logistique, des chefs de service et au minimum d'un représentant des familles, de jeunes et d'un représentant d'équipe de chaque service.

#### 6- Accès au dossier de votre enfant



Chaque personne accompagnée a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales et Éducatives. Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical. Le dossier de votre enfant peut être consulté au sein de l'établissement.

##### **Pour consulter le dossier « médico-social » de votre enfant :**

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction **8 jours ouvrables** avant la date souhaitée.

##### **Pour consulter le dossier « médical » de votre enfant :**

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction qui vous formulera par écrit une réponse. Le délai limite de réponse est variable : **8 jours ouvrables** pour consulter des éléments de moins de 2 ans et **2 mois** pour des éléments dépassant les 2 ans. La consultation du dossier médical se fait en présence du médecin pédiatre. A l'issue de ce temps, vous pouvez informer la Direction des éléments dont vous souhaitez avoir copie (0,20 cts d'euros l'impression).

#### 7- Consultation du projet d'établissement



Le projet d'établissement peut être consulté sur demande auprès de la directrice adjointe. Une version synthétique du projet d'établissement est consultable sur le site internet de l'AFL.

#### 8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations



En cas d'insatisfaction, vous pouvez transmettre vos plaintes et réclamations à la Direction (par courrier, mail ou sur le registre des plaintes et des réclamations disponible à l'accueil). Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.

## Témoignages

### Jeunes :



« J'aime beaucoup retrouver mes amis. J'aimerais faire des transferts plus souvent. Aussi, J'aimerais des activités de mixage pour les adolescents. » **Emilien**



« Ce que j'apprécie ce sont les différentes sorties, passer du temps avec les adolescents de mon âge mais aussi la nourriture. » **Ismael**



« A l'accueil temporaire, j'aime écouter de la musique, les sorties extérieures (balades en centre commercial, bowling, accrobranche). » **Aurélien**



« On s'amuse bien. J'aime les sorties entre camarades, les activités extérieures et aussi sur tables (jeux de cartes, de société par exemple). » **Guillaume**



« Ce qui me plaît se sont les sorties et activités extérieures. L'accueil temporaire coupe de la maison et du CEAP. C'est aussi une solution de repos pour les parents. » **Dylan**

### Parents :



« Le service me permet d'avoir du repos et représente une solution d'aide. En plus, l'équipe est bien. » **Mme SALVAN**



« L'accueil temporaire me permet un temps de déconnexion, de repos. Je peux voir d'autres copains et faire des activités que je ne peux pas faire habituellement. Je peux dormir et prendre du temps pour moi et son grand frère » **Mme NAZIKA**



« Le temps d'accueil temporaire est pour moi du soulagement. Ça me donne du temps pour me reposer. Là-bas on surveille bien ma fille » **Mme AHAMADI**



« Ce service m'aide beaucoup. Pour ma fille cela lui permet de sortir, de se déplacer, de faire des activités » **Mme ELISABETH**



« Ce service apporte une vie sociale à mon fils avec des activités en communauté ainsi que du répit parental. Mon fils est toujours content de venir. Dommage que des places en internat ne soient pas disponibles. » **Mme HUBET**



« L'accueil temporaire représente beaucoup pour nous, surtout pendant les vacances scolaires. Pour ma fille, c'est du bien-être quotidien mais aussi pour nous. Nous pouvons nous évader et faire des choses personnelles. Nous pouvons prévoir des temps administratifs, des sorties exceptionnelles (par exemple dîner dansant), des sorties entre amis. » **Mr RIVIÈRE**

# Informations utiles

## 1- Horaires et jours d'ouverture



Le service est ouvert du lundi au dimanche. L'accueil de jour accompagne les jeunes de 8h30 à 15h30. Pour les jeunes accueillis en hébergement, le séjour démarre à partir de 14h00 et se termine à 14h le dernier jour du séjour.

L'Accueil Temporaire est ouvert 310 jours par an y compris pendant le week-end et les vacances scolaires. Un calendrier indiquant les jours de fermeture vous est transmis en décembre de chaque année.

## 2- Transport

Les transports des jeunes au Service d'Accueil Temporaire restent à la charge des familles ou du demandeur du séjour (établissement médico-social et sanitaire, Aide Sociale à l'Enfance, etc.).

Toutefois, dans le cadre de l'accueil en hébergement et pour les situations sans solutions, l'IMS peut mettre en place des convois selon les possibilités ; des points de rdv sont organisables.

## 3- Comment nous contacter



**PAR TELEPHONE :**  
0262 22 73 35 / 0692 07 20 62  
**FAX :** 0262 22 88 59



**PAR MAIL :**  
[ims@afl.re](mailto:ims@afl.re)



**PAR COURRIER :**  
45 rue Jacques Aubert - ZAC Eperon  
97435 Saint Gilles Les Hauts



### Plan d'accès à nos locaux :



## 4- Financement et coût de l'accompagnement



Les séjours à l'Accueil Temporaire sont **financés à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie. Une participation financière peut vous être ponctuellement demandée pour certaines sorties sportives, culturelles ou séjours.

## 5- Les assurances



La responsabilité civile de l'Association Frédéric Levavasseur couvre les dommages corporels accidentels subis par votre enfant lorsqu'il est pris en charge par le service. Chaque année, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, vous est demandée pour tout dommage causé par votre enfant.

## 6- Les contacts utiles



**Association Frédéric Levavasseur** - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

**MDPH** - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : mdph974@mdph.re - <https://www.mdph.re/>

**Sécurité Sociale** - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

**CAF** - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

**ARS** - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

**Transport adapté** - Service Mobilité Inclusion / Cellule Mobilité (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 96 43 41 - Email : tsh@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/tsh>

**Pass'loisir et Pass' Transport** - Service Mobilité Inclusion (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 90 37 90 - Email : pass@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/aide/aide-pass-loisirs>

**Aide Sociale pour Adulte** - Service Aide Sociale aux Adultes OUEST (Conseil Départemental)

Pôle Personnes Handicapées / Direction des Proximités Renforcées et des Interventions

Tél : 0262 55 47 47 - Email : asa\_ouest@cg974.fr

**Association de parents « Grandir hors des murs »**

Email : ghdm974@gmail.com - <https://www.facebook.com/ghdm974/>

**Association de parents « Sakura »**

Tél : 0692 74 29 54 - Email : erick@sakura974.re - <https://www.sakura974.re/>

## **Annexes au Livret d'Accueil**

### **Les documents obligatoires qui vous sont remis avant l'admission**

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés
- La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- La liste des représentants du CVS

### **Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association**

- Le trombinoscope du service
- La synthèse du Projet Associatif